

Etats généraux de l'alimentation, atelier 3

Contribution Axe 1.1 de Bernard Chevassus-au-Louis, Humanité et Biodiversité
(20/09/2017)

Pour une définition large de la bioéconomie

La bioéconomie doit se penser non seulement en termes de production et de valorisation de biomasse mais aussi d'autres activités pouvant conduire à la création de valeur :

- la production de services écologiques. Cette capacité de production de services écologiques nécessite en effet l'élaboration de savoir-faire adaptés (génie écologique, agronomie du paysage...) et de dispositifs de certification / assurance qualité attestant de leur efficacité.
- l'économie des fonctionnalités. En effet, l'usage des produits de la bioéconomie en agriculture (par exemple des produits de biocontrôle ou de biostimulation) ne pourra se penser en termes de simple substitution de produits existants. Elle devra s'insérer dans de nouvelles modalités d'intervention impliquant une analyse fine de l'exploitation agricole et de son environnement tant écologique que social. Il s'agira donc de proposer non pas des produits mais une « fonction » (protection des cultures, fertilisation) fondée sur une capacité d'analyse systémique d'une exploitation intégrant l'utilisation de ces produits.

En conséquence de cette définition large, l'évaluation de nouvelles pratiques culturales et leur « optimisation » (diversification des rotations et des assolements, utilisation de mélanges d'espèces pour des cultures intermédiaires...) devra se faire en considérant non seulement la biomasse produite mais les services écologiques associés à ces pratiques. De même, l'arbitrage entre exportation de la biomasse et son recyclage local (augmentation de la matière organique des sols) devra se faire en considérant ces différents aspects. De telles évaluations permettront de fonder objectivement un soutien public à ces pratiques.

Une telle définition large nous semble indispensable à la durabilité de la bioéconomie et à son acceptation sociale.